



PREFET DU LOIRET

Direction départementale
des territoires

Service Eau, Environnement
et Forêt

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PORTANT MODIFICATION DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DES ARTICLES L. 181-1 ET SUIVANTS DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DE L'A10 ENTRE L'A19 ET L'A71 AU NORD D'ORLÉANS

*Le Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU le code civil, notamment son article 640 ;
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.181-1 et suivants ;
- VU l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;
- VU le décret n° 2017-81 du 26/01/2017 relatif à l'autorisation environnementale ;
- VU le décret du 17 juillet 2019 nommant M. Pierre POUËSSEL, préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet du Loiret à compter du 26 août 2019,
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Loire Bretagne, approuvé le 18 novembre 2015 ;
- VU le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Nappe de Beauce et milieux aquatiques associés, approuvé le 11 juin 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018 portant autorisation environnementale au titre des articles L.181 et suivants du code de l'environnement concernant l'aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans ;
- VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2019 portant modification de l'arrêté du 11 octobre 2018 susvisé ;
- VU le porter à connaissance des modifications apportées à l'aménagement bénéficiant de l'autorisation environnementale adressé par Cofiroute, reçu le 10 avril 2020 dans sa version du 6 avril 2020 ;
- VU le courrier en date du 04 mai 2020 adressé au pétitionnaire pour observation sur le projet d'arrêté d'autorisation environnementale modifié ;

VU les remarques formulées par Cofiroute sur le projet d'arrêté en date du 15 mai 2020 ;

Considérant que les modifications permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau et de préserver les intérêts protégés et mentionnés par les articles L. 181-3 et L. 211-1 du code de l'environnement ;

Considérant que les modifications des caractéristiques techniques des bassins proviennent de l'augmentation de la surface active de l'impluvium routier par l'intégration des aires de services, de la correction du coefficient de perméabilité, suite à des mesures in situ, lors des études de projet et de l'éventuel raccordement du diffuseur de Saran-Gidy pour un seul des bassins sur les 25 concernés ;

Considérant que les modifications sont compatibles avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et ne sont pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique des masses d'eau concernées ;

Considérant que les modifications sont compatibles avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE de la nappe de Beauce et milieux aquatiques associés ;

Considérant que les modifications sollicitées sont notables mais non substantielles au sens de l'article L.181-14 du code de l'environnement ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

ARRETE

Article 1. Objet du présent arrêté

L'autorisation environnementale délivrée à COFIROUTE, ci-dessous désigné « bénéficiaire » sis 12 à 14 rue Louis Bleriot 92500 RUEIL MALMAISON le 11 octobre 2018 est modifiée comme suit.

Article 2. Modification de l'article 16 de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2018

Le tableau relatif aux caractéristiques des ouvrages et bassins tampons est modifié comme suit :

<i>Référence bassin et type</i>	<i>Surface active (ha)</i>	<i>Ouvrage de traitement</i>			<i>Exutoire</i>
		<i>Volume (m³)</i>		<i>Débit de fuite (l/s)</i>	
		<i>Traitement</i>	<i>Rétention</i>		
10B842A Biorps infiltration	5,97	1322	1938	25	Infiltration
10B842B Biorps infiltration	5,71	1216	2040	18	Infiltration
10B863A Biorps infiltration	4,13	929	1742	8	Infiltration
10B863B Biorps infiltration	4,09	922	1773	9	Infiltration
10B885 Biorps infiltration	5,27	1173	1709	22	Infiltration
10B893 Biorps infiltration / rejet	5,25	1168	1599	30	Infiltration + La Retrève
10B898 Biorps infiltration / rejet	2,78	642	812	19	Infiltration + La Retrève
10B911 Biorps infiltration	6,21	1500	2241	29	Infiltration
10B933A Biorps infiltration / rejet	9,99	2178	3830	33	Infiltration + Bassin 10B0933B
10B933B Biorps infiltration / rejet	8,31	1821	3800	44	Infiltration + Les Muids (20 l/s)
10B933D Bassin confinement	3,33	759			Bassin 10B0933B

Référence bassin et type	Surface active (ha)	Ouvrage de traitement			Exutoire
		Volume (m ³)		Débit de fuite (l/s)	
		Traitement	Rétention		
10B933C Bassin BVN infiltration / rejet	10,44		3311	49	Infiltration + Bassin 10B0933B
10B933E Bassin imperméabilisé (parking covoiturage)	0,35	75	110	3	Réseau d'eaux pluviales d'Orléans Métropole
10B957 Biorps infiltration / rejet	6,05	1388	1885	30	Infiltration + Les Muids
10B964 Biorps infiltration / rejet	2,72	629	676	28	Infiltration + Réseau EP RN 157
10B984 Bassin rétention	11,71	2543	BA01		Bassin BA01
BA01 Bassin infiltration / rejet	11,71	10B984	3754	54	Infiltration + Réseau A10
10B988 Biorps infiltration	1,96	467	1300	1,1	Infiltration
BA02 Biorps infiltration / rejet	2,91	670	1360	4	Infiltration + BA03 vers la Loire
BA03 Bassin rétention enterré	4,21	946	1933	6	La Loire

Article 3. Modification de l'Annexe 7 de l'arrêté du 11 octobre 2018 : Synoptique d'assainissement

L'annexe 7 de l'arrêté du 11 octobre 2018 est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 4. Modification de l'Annexe 9 de l'arrêté du 11 octobre 2018 : Caractéristiques des bassins de traitement et de régulation

L'annexe 9 de l'arrêté du 11 octobre 2018 est remplacée par l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 5. Notification de la décision

Le présent arrêté sera notifié au pétitionnaire par tout moyen permettant de s'assurer de la date de notification de l'arrêté.

Article 6. Publication et information des tiers

En application de l'article R.181-45 du code de l'environnement :

- Une copie de la présente autorisation est déposée aux mairies des communes d'implantation du projet soit CERCOTTES, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, CHEVILLY, GIDY, INGRE, SARAN et SOUGY ;
- Un extrait de la présente autorisation, est affiché pendant une durée minimale d'un mois dans les communes d'implantation du projet soit CERCOTTES, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, CHEVILLY, GIDY, INGRE, SARAN et SOUGY. Un procès verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins des maires ;
- La présente autorisation est adressée à chaque conseil municipal et aux autres autorités locales consultées soit les conseils municipaux de CERCOTTES, LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, CHEVILLY, GIDY, INGRE, SARAN et SOUGY, ORLÉANS MÉTROPOLÉ, la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE LOIRÉTAINE et le SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN DE LA RETRÊVE ;
- Une copie du présent arrêté sera adressée à la commission locale de l'eau du SAGE Nappe de Beauce et milieux associés.

- La présente autorisation est publiée sur le site Internet de la préfecture du Loiret, pendant une durée minimale de quatre mois.

Article 7. Exécution

Le secrétaire général de la préfecture du Loiret,

Les maires des communes de CERCOTTES, de LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN, de CHEVILLY, de GIDY, de INGRE, de SARAN, de SOUGY,

Le directeur départemental des territoires du Loiret,

Le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire,

Le chef de service départemental de l'office français de la biodiversité du Loiret,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la préfecture.

Fait à ORLÉANS, le 4 juin 2020-

Le Préfet

signé
Pierre POUËSSEL

RECOURS CONTENTIEUX

Conformément à l'article L.181-17 du code de l'environnement, cette décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée, selon les dispositions de l'article R.181-50 du code de l'environnement, au Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS :

- Par le bénéficiaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication de la décision sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage en mairie (s) de l'acte, dans les conditions prévues à l'article R.181-44 de ce même code. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

RECOURS ADMINISTRATIF

Dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision pour le pétitionnaire ou de sa publication pour les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du code de l'environnement, les recours administratifs suivants peuvent être présentés :

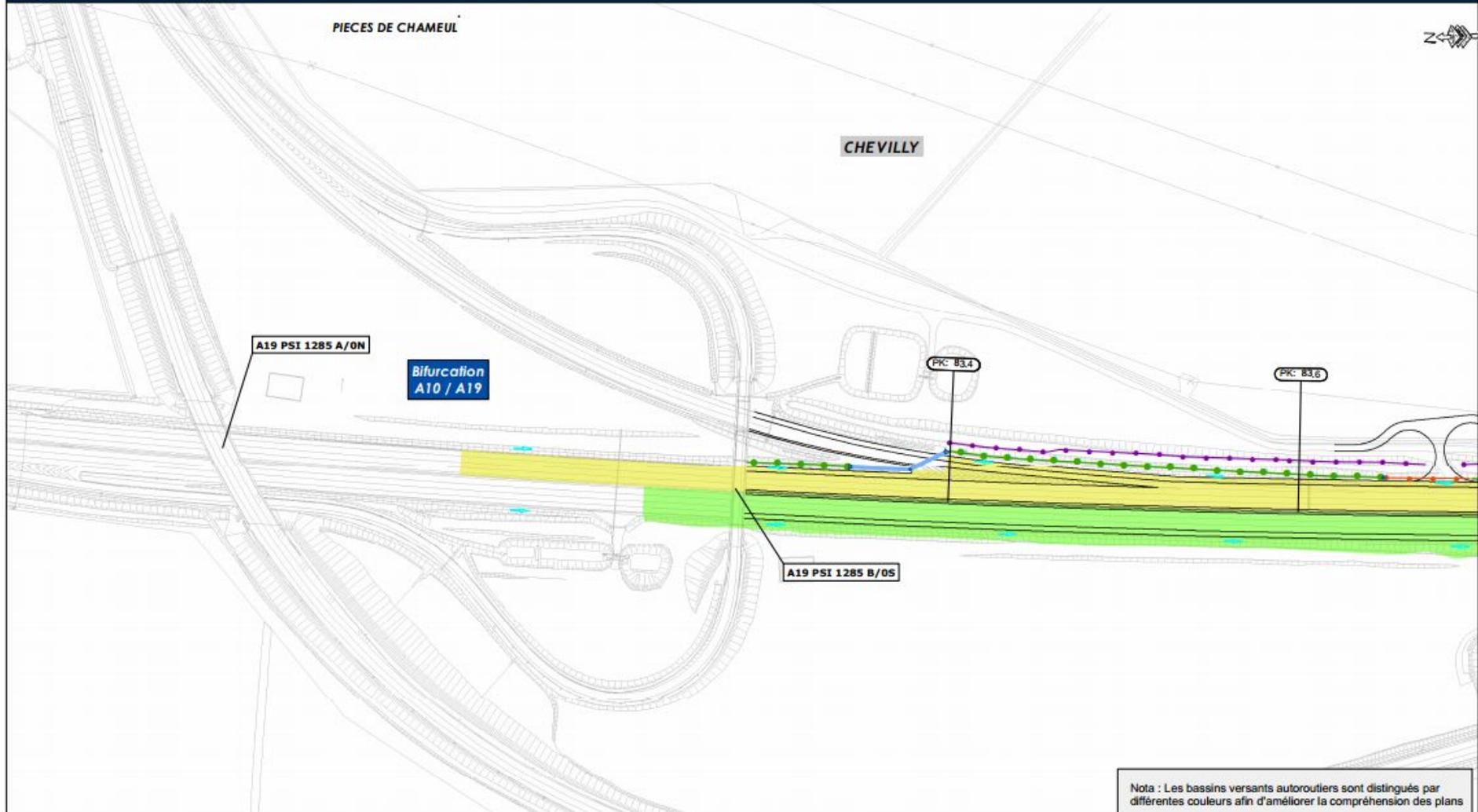
- un recours gracieux, adressé à M. le Préfet du Loiret, Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, Bureau de la coordination administrative 181 rue de Bourgogne, 45042 ORLEANS CEDEX,
- un recours hiérarchique, adressé à Mme Le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire - Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature - Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Tour Pascal A et B, 92055 LA DEFENSE CEDEX.

Le recours administratif prolonge de deux mois les délais de recours contentieux prévus par l'article R.181-50 du code de l'environnement.

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

1/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE
0 25 50m

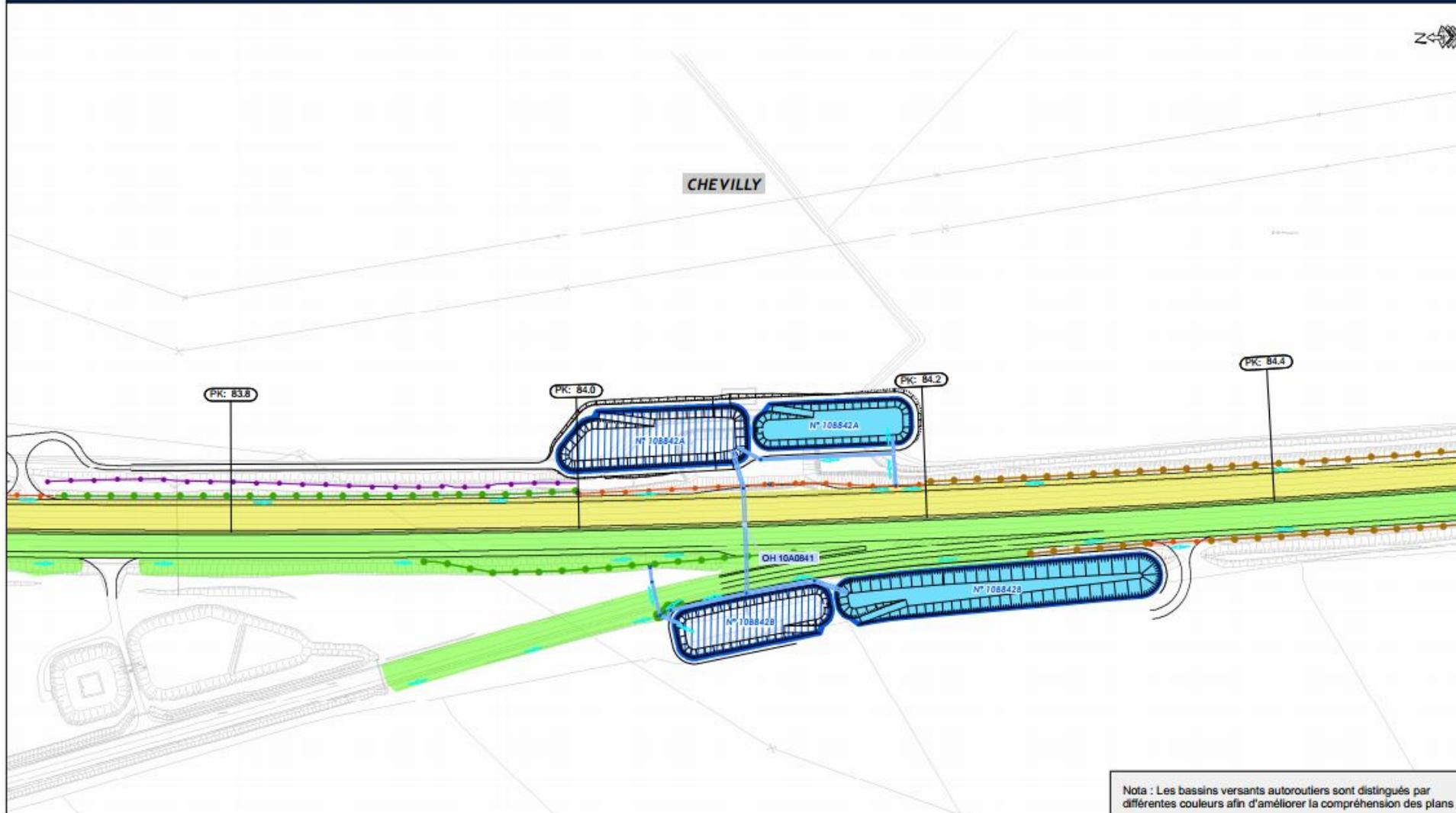
- Limite communale
- Ouvrage d'Art
- Bassin versant autoroutier
- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN
- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

2/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

0 25 50m

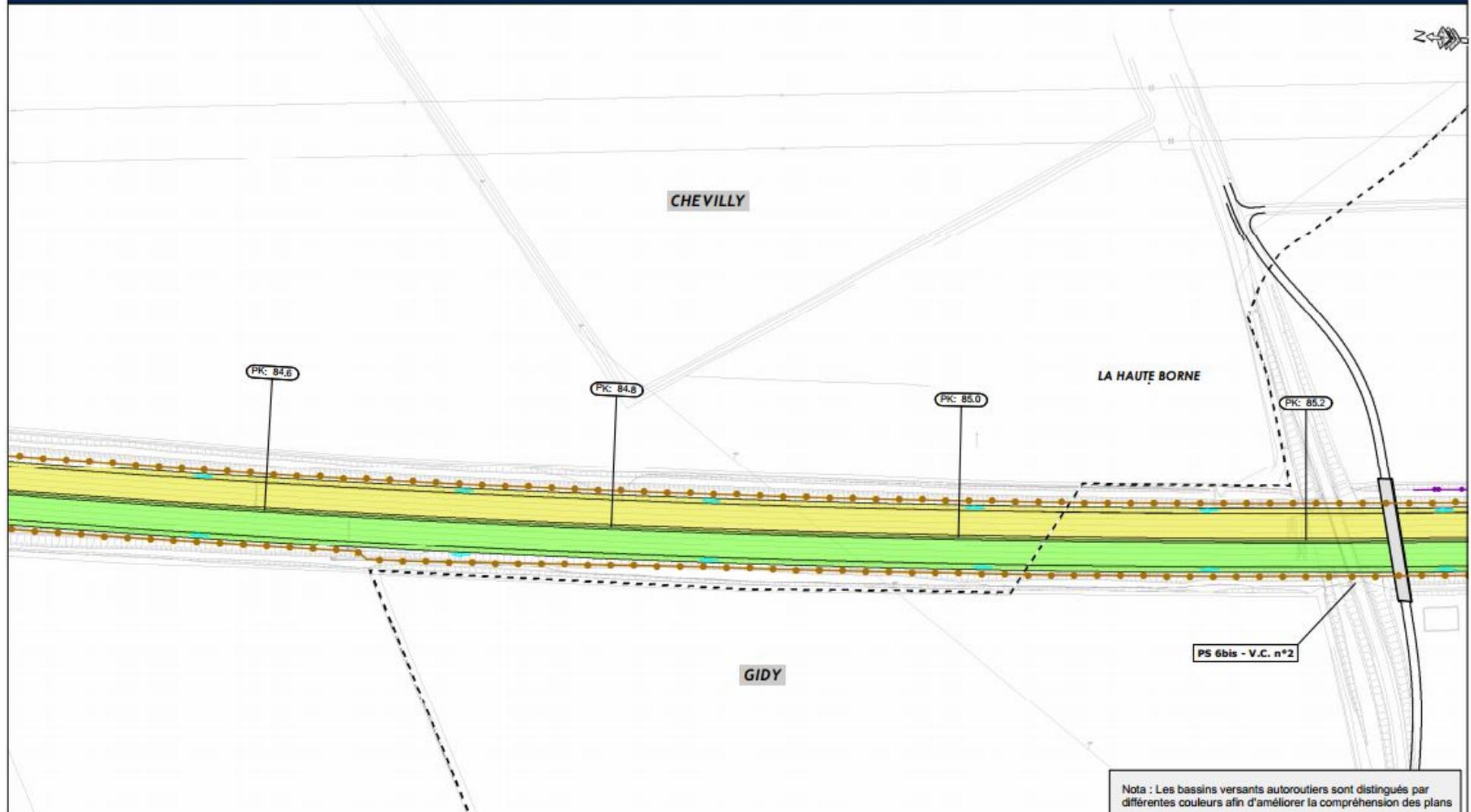
Limite communale	Bassin de traitement	Bourrelet hydraulique	Descente d'Eau	Sens d'écoulement
Ouvrage d'Art	Bassin de rétention / infiltration	Caniveau	Fossé bétonné	Volume de compensation de crue
Bassin versant autoroutier	Bassin de régulation de BVN	Collecteur / Fonçage	Fossé engazonné / Noue engazonnée	Ouvrage de décharge
		Cunette bétonnée	Refoulement	Merlon
		Cunette engazonnée imperméabilisée		

egis

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

3/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STALU

Légende

0 25 50m

ECHELLE

--- Limite communale

▭ Ouvrage d'Art

▭ Bassin versant autoroutier

- ▭ 10B08003 Bassin de traitement
- ▭ 10B08002 Bassin de rétention / infiltration
- ▭ 10B08001 Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Focage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

- Sens d'écoulement
- ▭ Volume de compensation de crue
- ▭ Ouvrage de décharge
- ▭ Merlon



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

4/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020

Auteurs : BC/STAU

Légende

0 25 50m

ECHELLE

--- Limite communale

■ Ouvrage d'Art

■ Bassin versant autoroutier

■ Bassin de traitement

■ Bassin de rétention / infiltration

■ Bassin de régulation de BVN

— Bourrelet hydraulique

— Caniveau

— Collecteur / Fonçage

— Cunette bétonnée

— Cunette engazonnée imperméabilisée

— Descente d'Eau

— Fossé bétonné

— Fossé engazonné / Noue engazonnée

— Refoulement

→ Sens d'écoulement

▨ Volume de compensation de crue

▨ Ouvrage de décharge

— Merlon

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

5/24



10/04/2020 Auteurs : BC/STAL

Légende

0 25 50m

ECHELLE

Limite communale	Bassin de traitement	Bourrelet hydraulique	Descente d'Eau	Sens d'écoulement
Ouvrage d'Art	Bassin de rétention / infiltration	Caniveau	Fossé bétonné	Volume de compensation de crue
Bassin versant autoroutier	Bassin de régulation de BVN	Collecteur / Fonçage	Fossé engazonné / Noue engazonnée	Ouvrage de décharge
		Cunette bétonnée	Refoulement	Merton
		Cunette engazonnée imperméabilisée		

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

6/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

0 25 50m

Limite communale

Ouvrage d'Art

Bassin versant autoroutier

- 010B0803 Bassin de traitement
- 010B0805 Bassin de rétention / infiltration
- 010B0809 Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

7/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

Limite communale
 Ouvrage d'Art
 Bassin versant autoroutier

- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

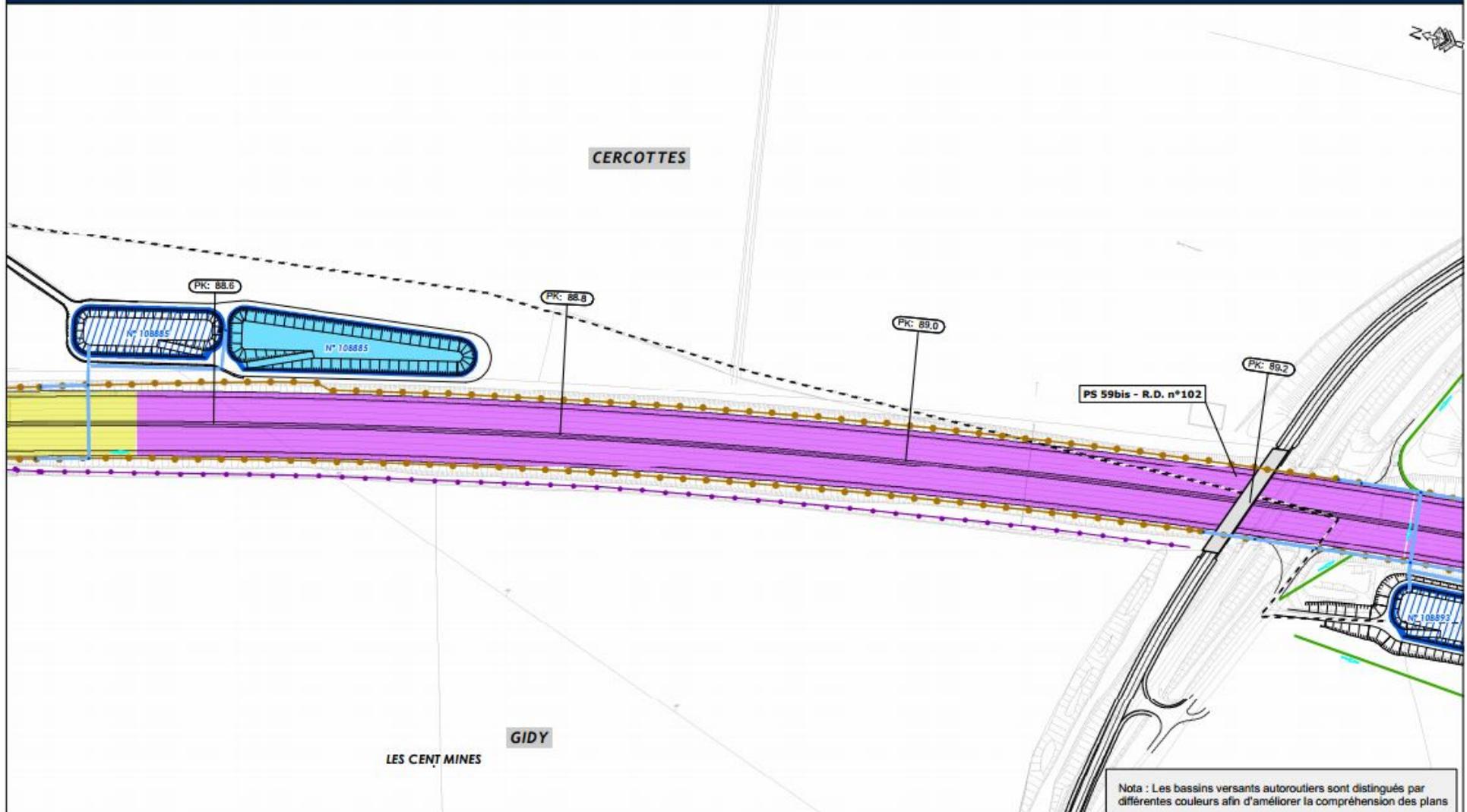
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

8/24



10/04/2020

Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE

0 25 50m

--- Limite communale

▭ Ouvrage d'Art

▭ Bassin versant autoroutier

■ Bassin de traitement

■ Bassin de rétention / infiltration

■ Bassin de régulation de BVN

— Bourrelet hydraulique

— Caniveau

— Collecteur / Fonçage

— Cunette bétonnée

— Cunette engazonnée imperméabilisée

— Descente d'Eau

— Fossé bétonné

— Fossé engazonné / Noue engazonnée

— Refoulement

— Sens d'écoulement

▨ Volume de compensation de crue

▭ Ouvrage de décharge

▭ Merlon

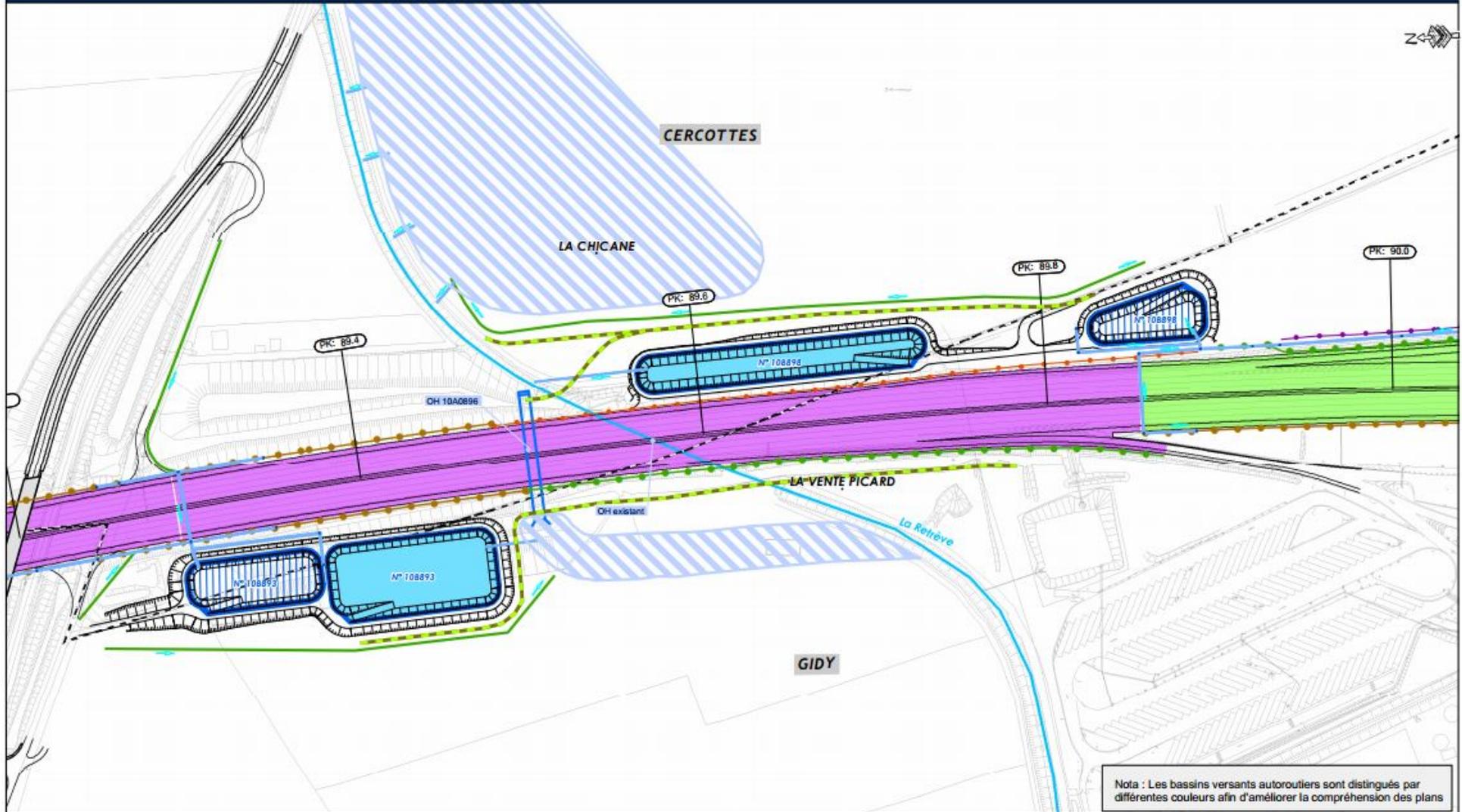
Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

egis

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

9/24



Légende

0 25 50m

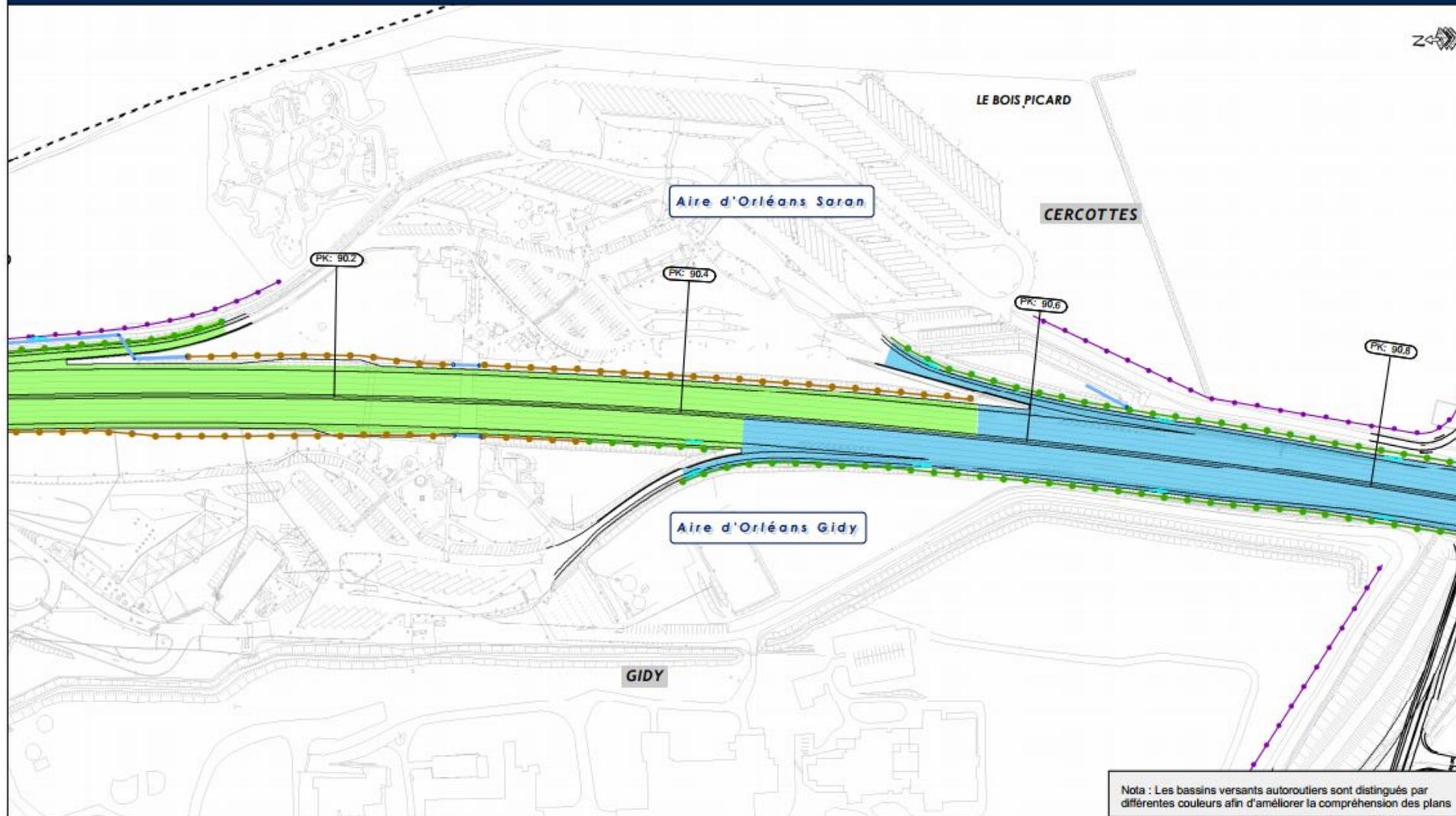
Limite communale	Bassin de traitement	Bourrelet hydraulique	Descente d'Eau	Sens d'écoulement
Ouvrage d'Art	Bassin de rétention / infiltration	Caniveau	Fossé bétonné	Volume de compensation de crue
Bassin versant autoroutier	Bassin de régulation de BVN	Collecteur / Fonçage	Fossé engazonné / Noue engazonnée	Ouvrage de décharge
		Cunette bétonnée	Refoulement	Merlon
		Cunette engazonnée imperméabilisée		

Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

10/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE
0 25 50m

--- Limite communale
 [] Ouvrage d'Art
 [] Bassin versant autoroutier

[] 10B090 Bassin de traitement
 [] 10B095 Bassin de rétention / infiltration
 [] 10B099 Bassin de régulation de BVN

— Bourrelet hydraulique
 — Cariveau
 — Collecteur / Fonçage
 — Cunette bétonnée
 — Cunette engazonnée imperméabilisée

— Descente d'Eau
 — Fossé bétonné
 — Fossé engazonné / Noue engazonnée
 — Refoulement

— Sens d'écoulement
 [] Volume de compensation de crue
 [] Ouvrage de décharge
 [] Merton



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

12/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

0 25 50m

— Limite communale

— Ouvrage d'Art

— Bassin versant autoroutier

- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée

- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refolement

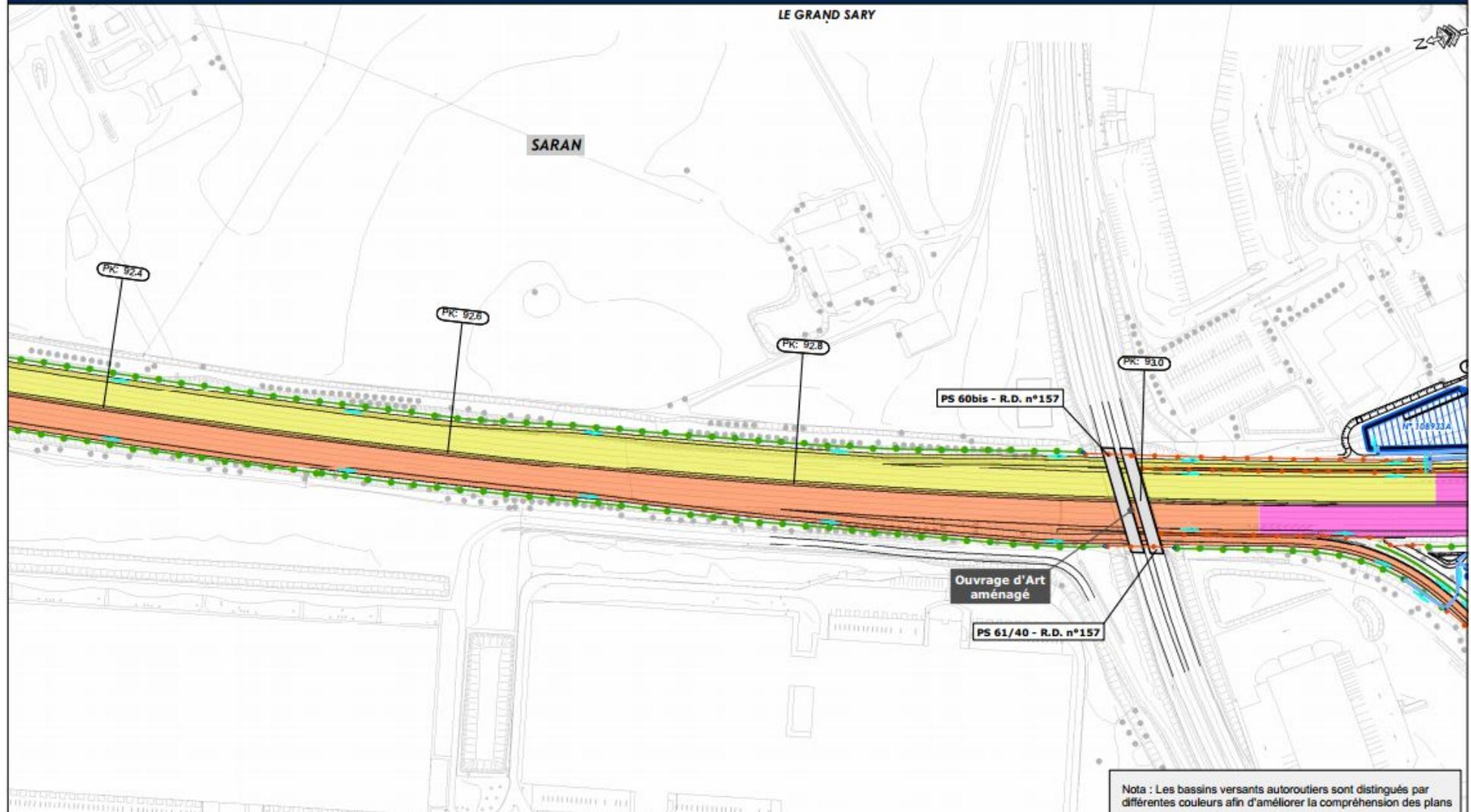
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merton



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

13/24



10/04/2020 Auteurs : BC/STAL

Légende

ECHELLE
0 25 50m

- Limite communale
- Ouvrage d'Art
- Bassin versant autoroutier

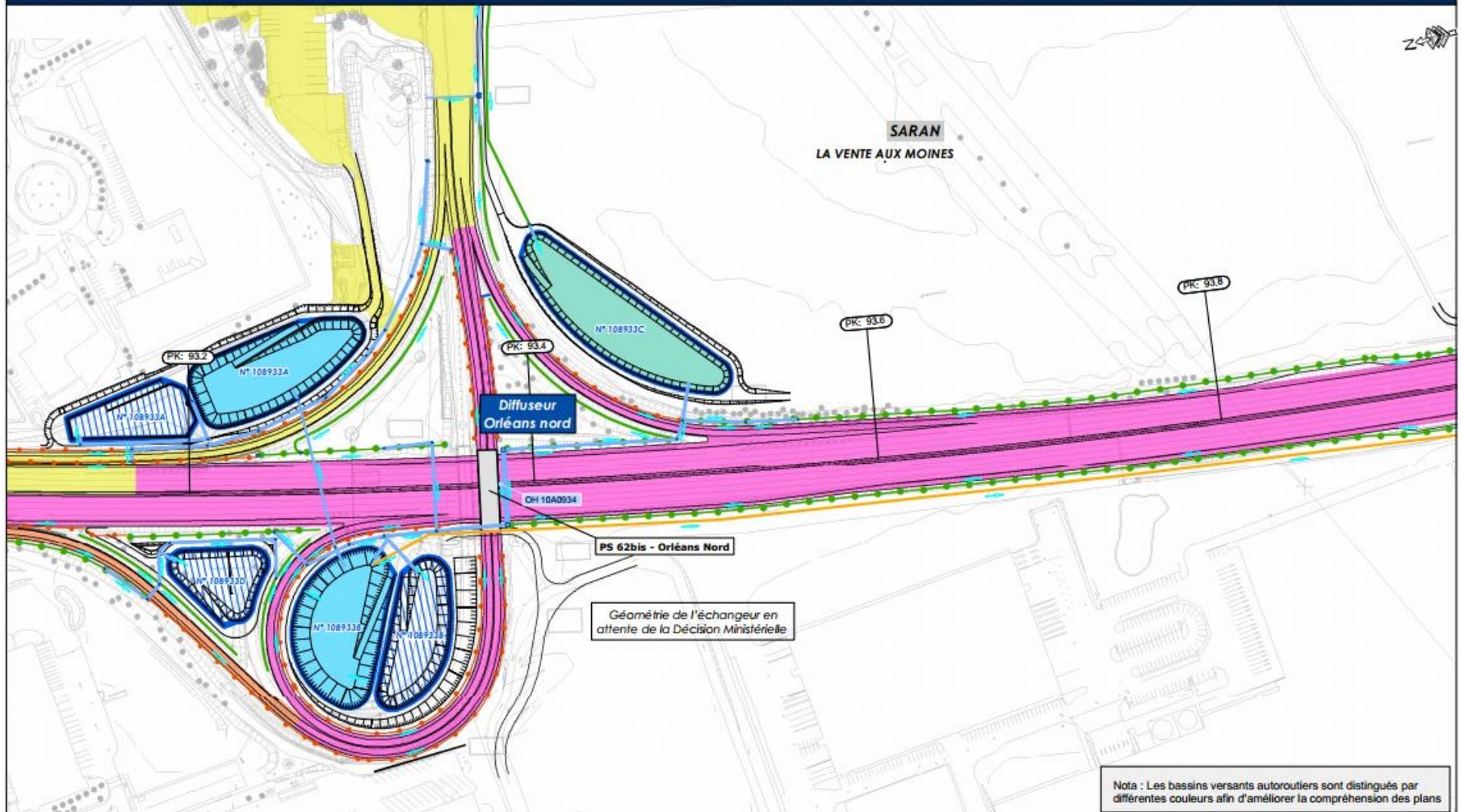
■ Bassin de traitement	■ Bourrelet hydraulique	■ Descente d'Eau	→ Sens d'écoulement
■ Bassin de rétention / infiltration	■ Caniveau	■ Fossé bétonné	■ Volume de compensation de crue
■ Bassin de régulation de BVN	■ Collecteur / Fonçage	■ Fossé engazonné / Noue engazonnée	■ Ouvrage de décharge
	■ Cunette bétonnée	■ Refoulement	■ Merlon
	■ Cunette engazonnée imperméabilisée		



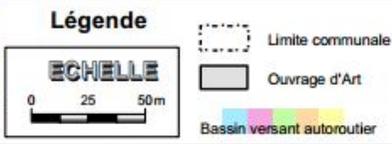
Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

14/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans



- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / Infiltration
- Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

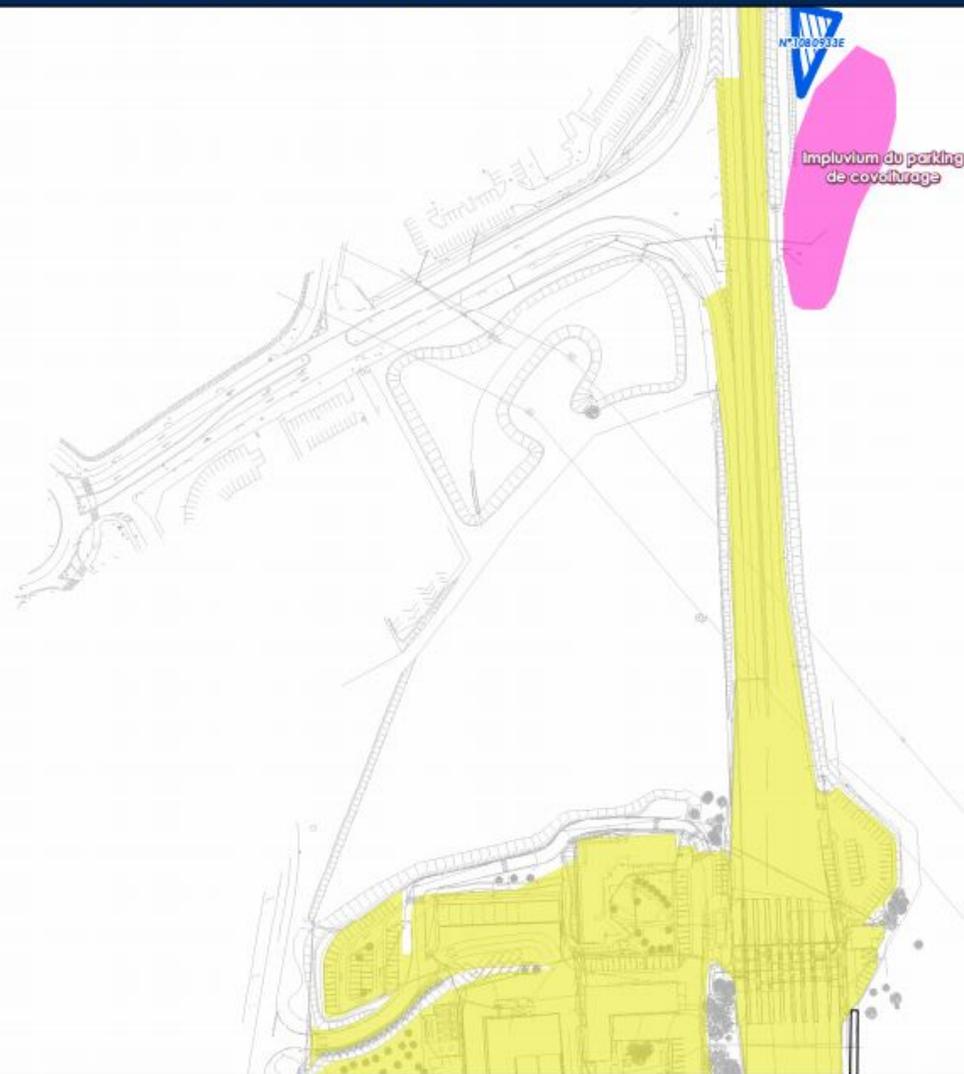
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

15/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans



Légende

Limite communale
 Ouvrage d'Art
 Bassin versant autoroutier

- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN

- Burrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Foncage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

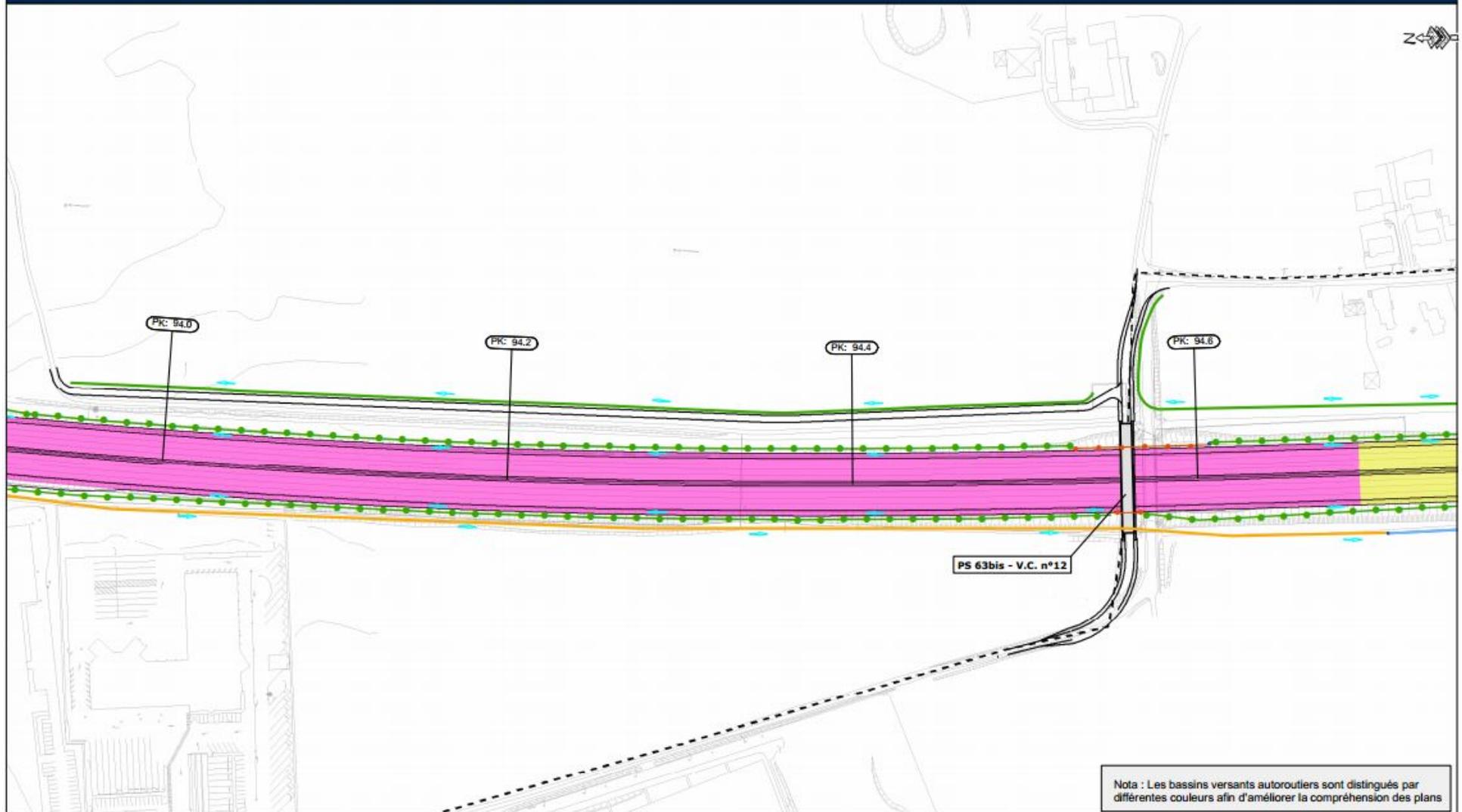
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merton



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

16/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE
0 25 50m

- Limite communale
- ▭ Ouvrage d'Art
- ▭ Bassin versant autoroutier

Bassin de traitement	Bourrelet hydraulique	Descente d'Eau	Sens d'écoulement
Bassin de rétention / infiltration	Caniveau	Fossé bétonné	Volume de compensation de crue
Bassin de régulation de BVN	Collecteur / Fonçage	Fossé engazonné / Noue engazonnée	Ouvrage de décharge
	Cunette bétonnée	Refoulement	Merton
	Cunette engazonnée imperméabilisée		

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

17/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

0 25 50m

ECHELLE

--- Limite communale

▭ Ouvrage d'Art

▭ Bassin versant autoroutier

- 10B0893 Bassin de traitement
- 10B0895 Bassin de rétention / infiltration
- 10B0899 Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

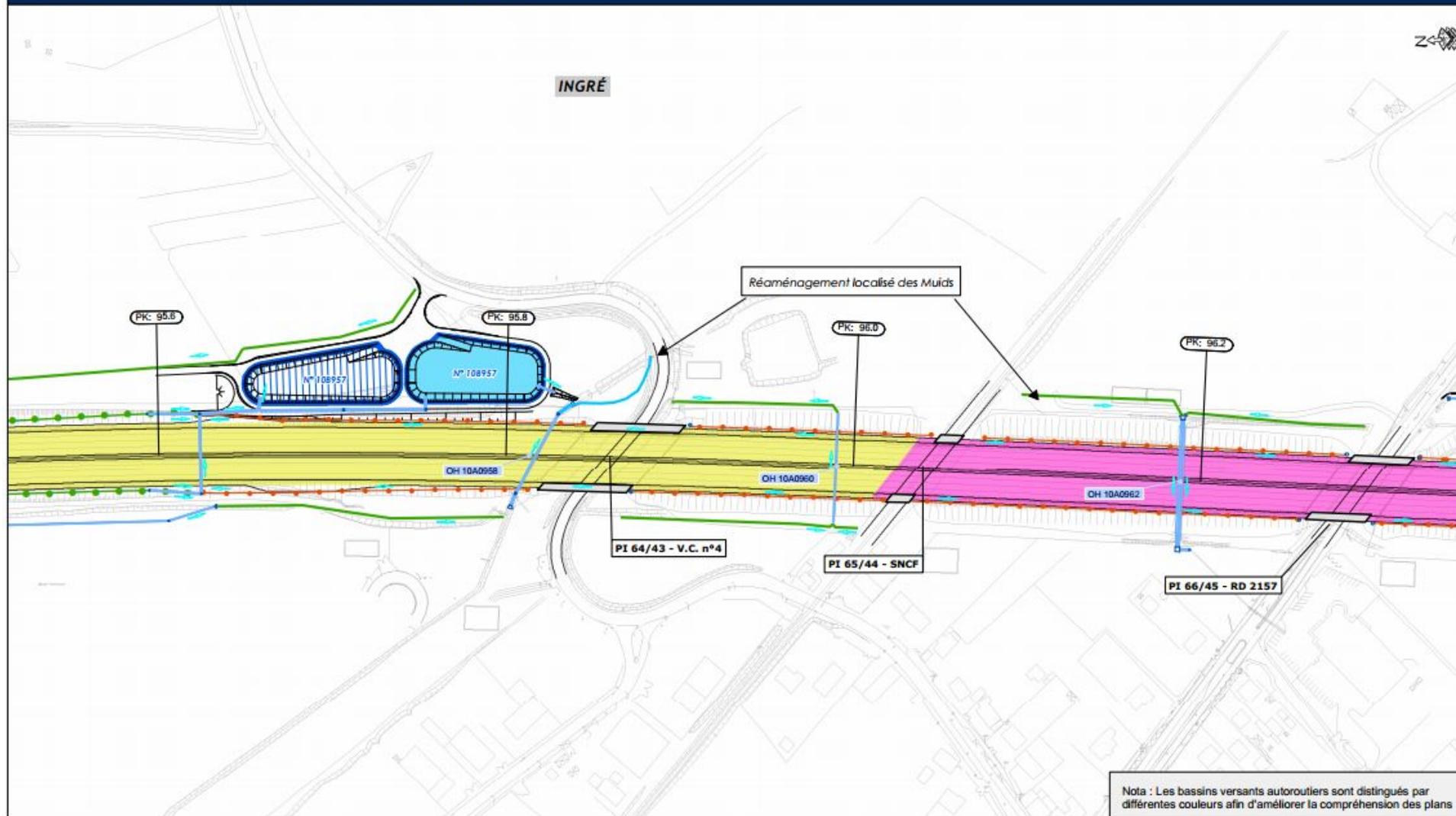
- Sens d'écoulement
- ▭ Volume de compensation de crue
- ▭ Ouvrage de décharge
- ▭ Merlon



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

18/24



10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ÉCHELLE
0 25 50m

- Limite communale
- ▭ Ouvrage d'Art
- ▭ Bassin versant autoroutier

- ▭ 108957 Bassin de traitement
- ▭ 108958 Bassin de rétention / Infiltration
- ▭ 108959 Bassin de régulation de BVN
- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée

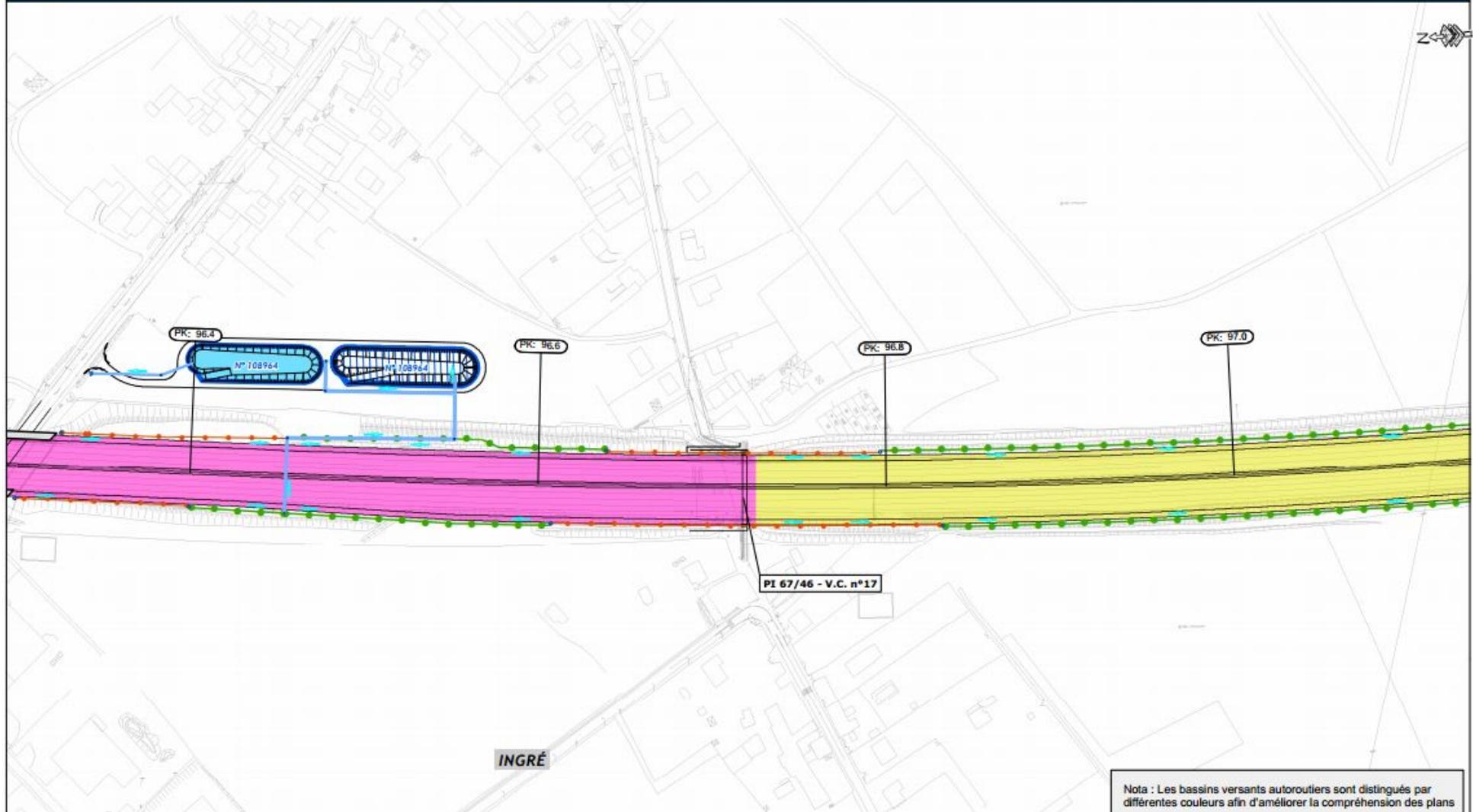
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon

- Sens d'écoulement

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

19/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

Limite communale
 Ouvrage d'Art
 Bassin versant autoroutier

- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN

- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement

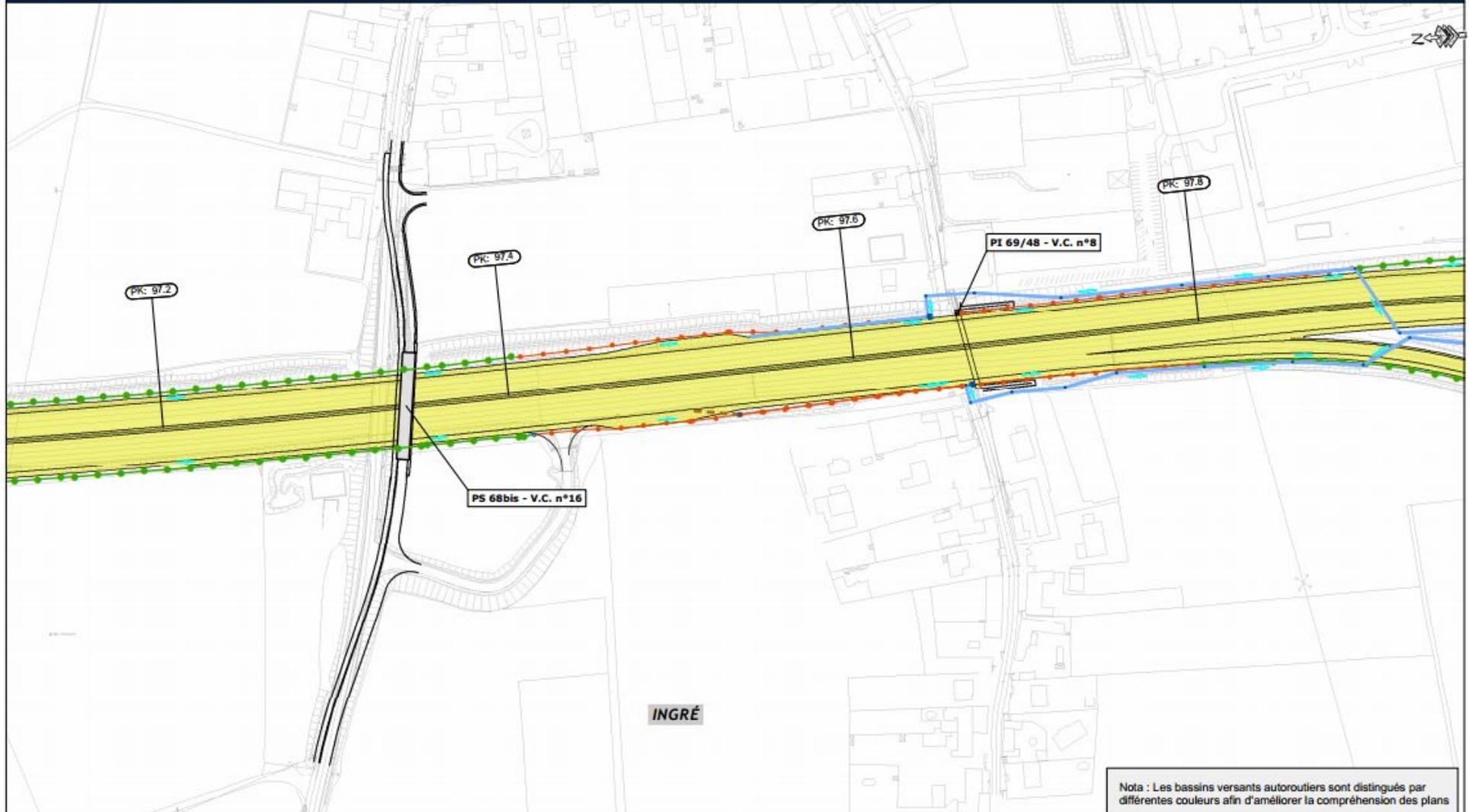
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merton



Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

20/24



10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

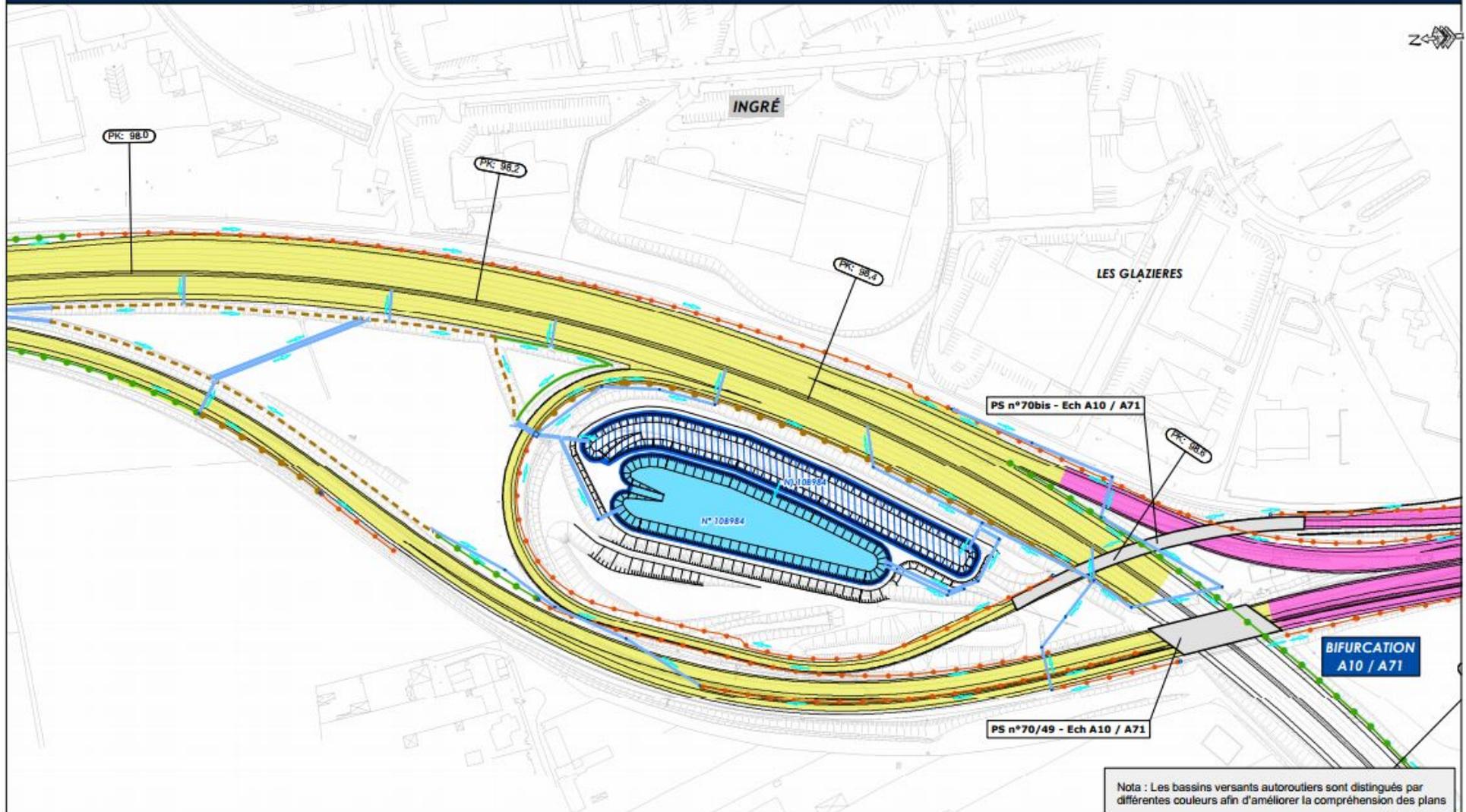
ECHELLE
0 25 50m

- Limite communale
- Ouvrage d'Art
- Bassin versant autoroutier
- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN
- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merton

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

21/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE
0 25 50m

- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN
- Limite communale
- Ouvrage d'Art
- Bassin versant autoroutier

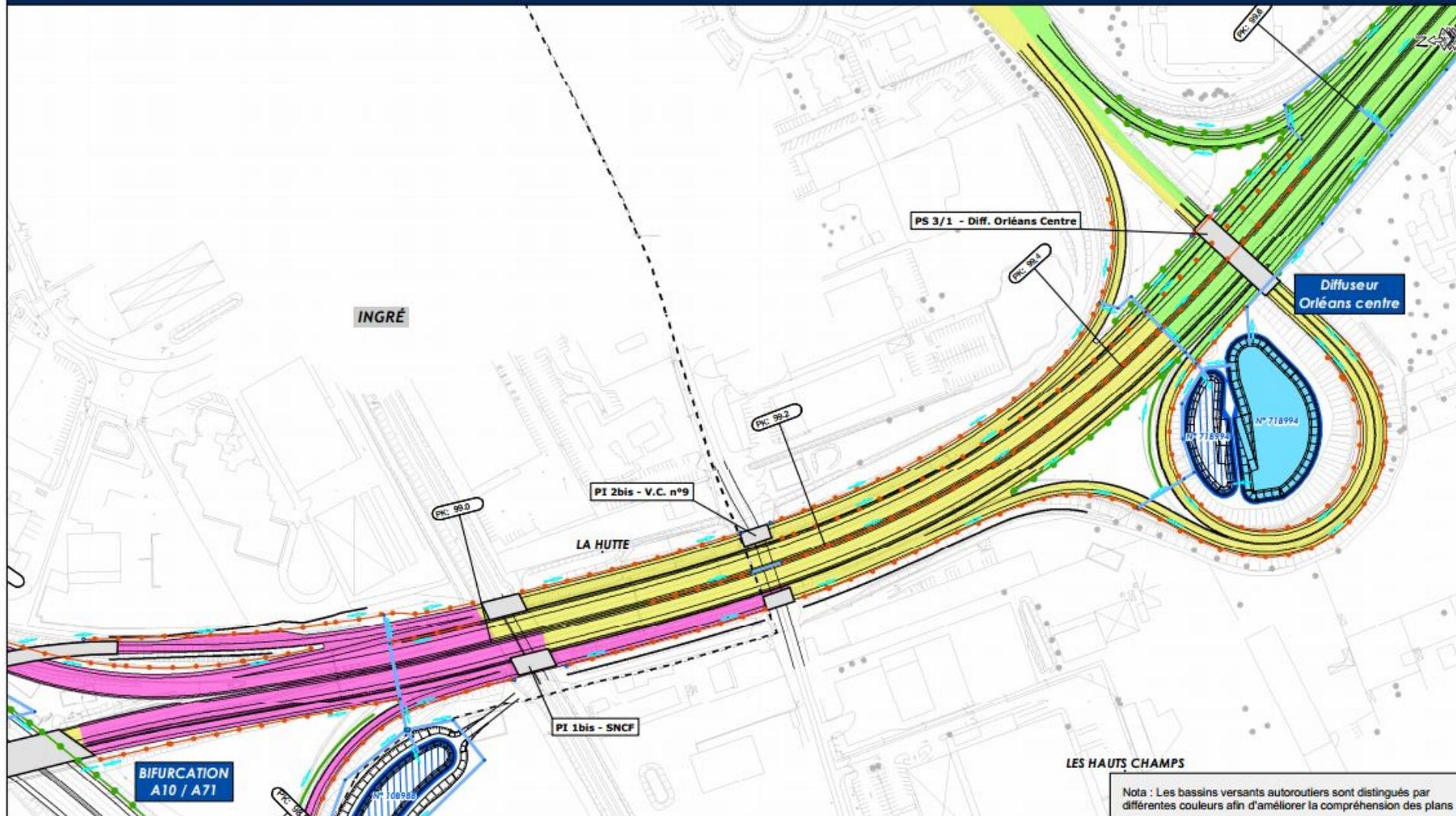
- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon

- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

22/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020

Auteurs : BC/STAU

Légende

0 25 50m

Limite communale

Ouvrage d'Art

Bassin versant autoroutier

- N°10B0893 Bassin de traitement
- N°10B0892 Bassin de rétention / infiltration
- N°10B0891 Bassin de régulation de BVN
- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée

- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merton

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

23/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE
0 25 50m

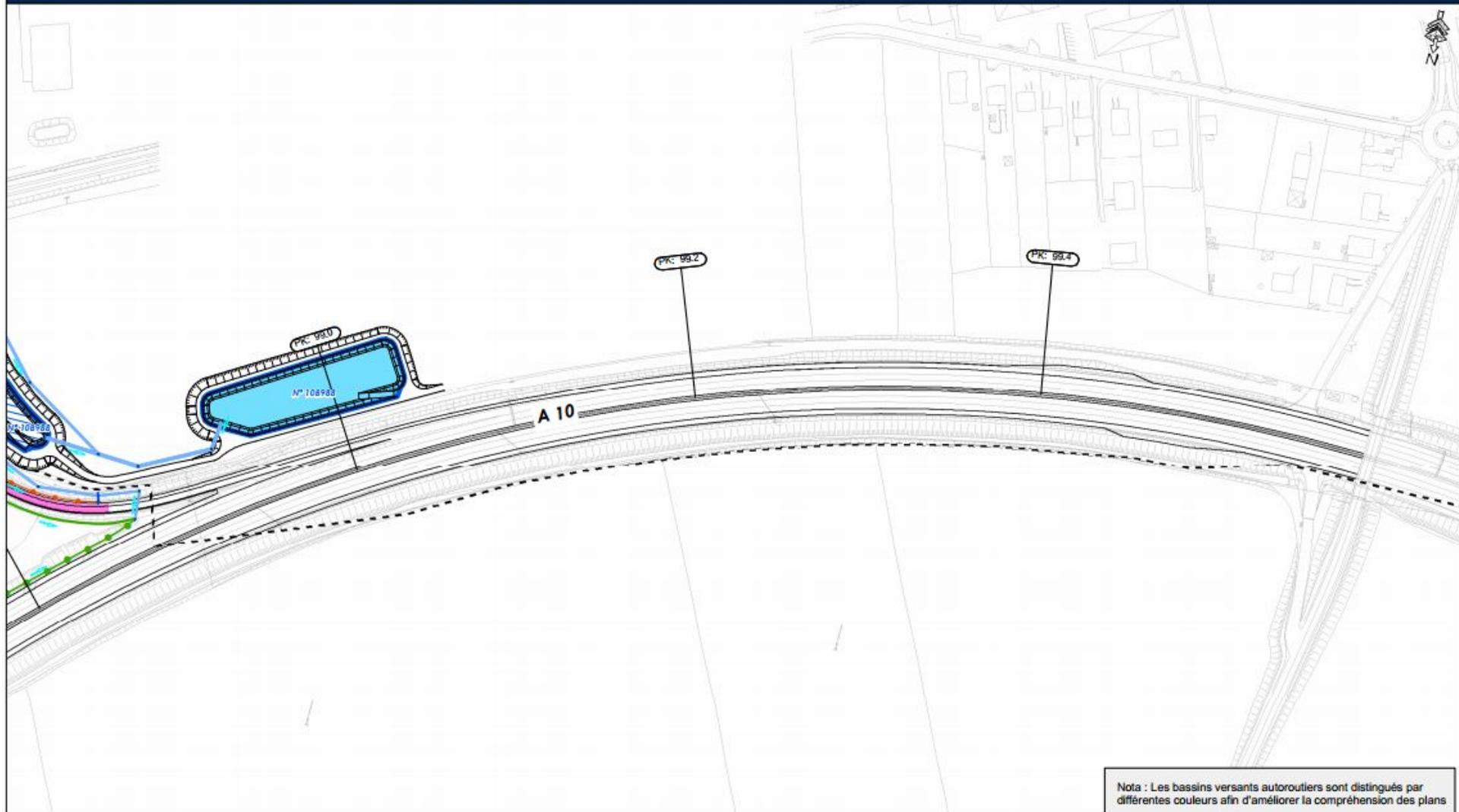
- Limite communale
- Ouvrage d'Art
- Bassin versant autoroutier

- Bassin de traitement
- Bassin de rétention / infiltration
- Bassin de régulation de BVN
- Bourrelet hydraulique
- Caniveau
- Collecteur / Fonçage
- Cunette bétonnée
- Cunette engazonnée imperméabilisée
- Descente d'Eau
- Fossé bétonné
- Fossé engazonné / Noue engazonnée
- Refoulement
- Sens d'écoulement
- Volume de compensation de crue
- Ouvrage de décharge
- Merlon

Aménagement de l'A10 entre l'A19 et l'A71 au nord d'Orléans

SYNOPTIQUE ASSAINISSEMENT

24/24



Nota : Les bassins versants autoroutiers sont distingués par différentes couleurs afin d'améliorer la compréhension des plans

10/04/2020 Auteurs : BC/STAU

Légende

ECHELLE
0 25 50m

Bassin de traitement	Bourrelet hydraulique	Descente d'Eau	Sens d'écoulement
Bassin de rétention / infiltration	Caniveau	Fossé bétonné	Volume de compensation de crue
Bassin de régulation de BVN	Collecteur / Fonçage	Fossé engazonné / Noue engazonnée	Ouvrage de décharge
Limite communale	Cunette bétonnée	Refoulement	Merlon
Ouvrage d'Art	Cunette engazonnée imperméabilisée		
Bassin versant autoroutier			

ANNEXE 2 : Caractéristiques des bassins de traitement et de régulation

N° bassin	Sens	Type d'ouvrage	S active (ha)	Bassin de traitement			Bassin de rétention						Exutoire	MODIFICATION
				Q fuite (l/s)	Volume V2 (m3)	Surface de fond (m2)	Q rejet (l/s) hors infiltration	Volume V10 (m3)	Surface de fond (m2)	Q infiltration (l/s) $K = 1,5 \cdot 10^{-5}$	Q fuite totale (l/s)	Perméabilité retenue (m/s)		
10B0842A	2	Bicorps infiltration	5,97	20	1 322	1 018		1 938	1 697	25	25	1,50E-05	Infiltration	Pas de modification
10B0842B	1	Bicorps infiltration	5,71	20	1 216	1 395		2 040	1 230	18	18	1,50E-05	Infiltration	Modification des volumes de traitement et rétention
10B0863A	2	Bicorps infiltration	4,13	20	929	703		1 742	2 082	8	8	4,00E-06	Infiltration	Modification du volume de rétention
10B0863B	1	Bicorps infiltration	4,09	20	922	698		1 773	2 128	9	9	4,00E-06	Infiltration	Modification du volume de rétention
10B0885	2	Bicorps infiltration	5,27	20	1 173	898		1 709	1 484	22	22	1,50E-05	Infiltration	Pas de modification
10B0893	1	Bicorps infiltration / rejet	5,25	20	1 168	895	20	1 599	1 903	10	30	5,10E-06	Infiltration + La Retrève	Modification du volume de rétention
10B0898	2	Bicorps infiltration / rejet	2,78	20	642	474	10	812	1 078	9	19	8,60E-06	Infiltration + La Retrève	Modification du volume de rétention
10B0911A	2	Bicorps infiltration	2,61	20	605	444		855	699	10	10		Infiltration	Suppression
10B0911B	1	Bicorps infiltration	3,6	20	817	613		1 185	999	15	15		Infiltration	Suppression
10B0911	1	Bicorps infiltration	6,21	20	1 500	2 320		2 241	1 920	29	29	1,50E-05	Infiltration	Création (fusion des bassins 10B0911A et 10B0911B)
10B0933A	2	Bicorps infiltration / rejet	9,99	20	2 178	1 702	0	3 830	2 210	33	33	4,25E-06	Infiltration + Bassin 10B0933B par surverse	Modification du volume de rétention et débit de fuite
10B0933B	1	Bicorps infiltration / rejet	8,31	20	1 821	1 417	20	3 800	1 620	24	44	4,25E-06	Infiltration + Les Muids (20 l/s)	Modification du volume de rétention
10B0933D	1	Bassin confinement	3,33	20	759	567							Bassin 10B0933B	Modification du volume de rétention
10B0933C	2	Bassin BVN infiltration / rejet	10,44	Bassin de rétention pour eaux BVN			4	3 311	2 993	45	49	1,50E-05	Infiltration + Bassin 10B0933B	Pas de modification
10B0933E	-	Bassin imperméabilisé (parking covoiturage)	0,35	5	75	60	5	110	-	-	3		Réseau d'assainissement EP Orléans Métropole	Pas de modification
10B0957A	2	Bicorps infiltration / rejet	3,01	20	690	512	5	1 885	1 648	25	30		Infiltration + Les Muids (5 l/s)	Suppression
10B0957B	1	Bicorps infiltration / rejet	3,04	20	698	518						Bassin 10B957A	Suppression	

N° bassin	Sens	Type d'ouvrage	S active (ha)	Bassin de traitement			Bassin de rétention						Exutoire	MODIFICATION
				Q fuite (l/s)	Volume V2 (m3)	Surface de fond (m2)	Q rejet (l/s) hors infiltration	Volume V10 (m3)	Surface de fond (m2)	Q infiltration (l/s) $K = 1,5.10^{-5}$	Q fuite totale (l/s)	Perméabilité retenue (m/s)		
10B957	2	Bicorps infiltration / rejet	6,05	20	1 388	1 110	5	1885	1648	25	30	1,50E-05	Infiltration + Les Muids (5 l/s)	Création (fusion des bassins 10B0957A et 10B0957B)
10B0964	± 2	Bicorps infiltration / rejet	2,72	20	629	464	20	676	538	8	28	1,50E-05	Infiltration + Réseau EP RN 157	Modification de la localisation
10B0984	1	Bassin rétention	11,71	20	2 543	2 035	BA01						Bassin BA01	Modification du volume de traitement
BA01/10B0984	1	Bassin infiltration / rejet	11,71	10B984			8	3 754	3 540	53	54	1,50E-05	Infiltration + Réseau A10	Modification du volume de rétention
10B0988	2	Bicorps infiltration	1,96	20	467	374		1 300	2 460	1,1	1,1	4,50E-07	Infiltration	Modification des volumes de traitement et rétention
71B0994/BA02	1	Bicorps infiltration / rejet	2,91	20	670	536	3	1 360	2 100	1	4	4,50E-07	Infiltration + BA03 vers la Loire	Modification des volumes de traitement et rétention
BA03	1+2	Bassin rétention enterré	4,21	6	946	717	6	1 933	770	0	6	-	La Loire	Pas de modification